



# HYGIOPUR



## Peinture antibactérienne d'aspect velouté

- **ANTIMICROBIENNE (E.COLI ET MRSA).**
- **EXCELLENTE LAVABILITE.**
- **GARNISSANTE ET OPACIFIANTE.**
- **RECOMMANDEE POUR LES ETABLISSEMENTS DE SANTE.**

## IDENTIFICATION DU PRODUIT

### DEFINITION :

Produit en phase aqueuse, d'aspect satiné-velouté, à base de copolymères acryliques pour une utilisation durable en peinture "antibactérienne" de surfaces intérieures.

### CARACTERISTIQUES :

#### -Extrait sec :

- En poids : 60,7 % ± 2,0.
- En volume calculé : 42,4 % ± 2,0.

#### -Diluant : Eau.

#### -Masse volumique : 1,47 ± 0,05 kg/dm<sup>3</sup> (en blanc).

#### -Temps de séchage :

- Sec en surface : 1 heure.
- Sec apparent complet / recouvrable : 12 heures.

#### -Point d'éclair : Néant, produit en phase aqueuse.

#### -Présentation en pot : Légèrement thixotrope.

#### -Aspect du feuil sec :

- "Satiné-Velouté". BS à 60° = 10 et BS à 85° = 16.
- Etat de surface du feuil : semi-tendu.

#### -Rendement superficiel spécifique : 12 à 13 m<sup>2</sup>/litre et par couche. Selon l'absorption et le relief des supports, ce rendement peut varier de 20 à 30 %.

#### -Conservation : 12 mois en emballage d'origine non ouvert, stocké à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.

## APPLICATION

Conditions d'exécution des travaux conformes aux normes et règles de l'art pour la préparation des supports comme pour l'application.

### NETTOYAGE ET PREPARATION DES FONDS :

Lessivage, brossage, égrenage, grattage, ponçage, époussetage et rebouchage si nécessaire.

Elimination des anciens fonds de peinture non adhérents.

### Selon emplacement :

#### Sur fonds non peints :

Appliquer au préalable l'impression EXCEL PRIM ou GLYCOPRIM'R (Cf Fiches Descriptives) en fonction des contraintes d'adaptation au support.

#### Sur fonds farinants et/ou poreux et/ou friables :

Consolider les fonds avant impression avec le durcisseur incolore PLEXIFILM E dilué (Cf Fiche Descriptive).

#### Sur anciens fonds de peinture durs et sains :

-sur subjectile d'aspect mat : appliquer directement le produit dilué à raison de 5 à 10 % d'eau.

-sur subjectile d'aspect satiné ou brillant : appliquer au préalable l'impression EXCEL PRIM (Cf Fiche Descriptive).

**MODE D'APPLICATION :** Appliquer en deux couches sur impression et sur enduits de peinture si besoin.

### MATERIEL :

- Brosse poils mixtes.
- Rouleau polyamide texturé 8 à 12 mm.
- Pistolet sans air (buses Ø 15 à 17 millièmes de pouce et filtre de 100 "mesh"/maille).

**NETTOYAGE DU MATERIEL :** A l'eau, immédiatement après usage.

### DILUTION : A l'eau.

- Brosse et rouleau :

En couche d'impression : 5 à 10 %.

En première couche : 3 à 5 %.

En couche de finition : 0 à 3 %.

- Pistolet : 5 à 10 %.

## CONDITIONNEMENT ET TEINTES

- Fût de 10 L. - Pot de 4 L.
- Livré en blanc P, base TR et dans l'intégralité des teintes du nuancier DECOCOLOR.
- Les teintes sont réalisables à la machine à teinter.



## EXEMPLES DE SYSTEMES DE REVETEMENT

### Fonds neufs ou bruts non peints

Impression :	1 couche d'EXCEL PRIM*
Intermédiaire :	1 couche d'HYGIOPUR
Finition :	1 couche d'HYGIOPUR

### Fonds anciens

Impression :	1 couche d'EXCEL PRIM
Intermédiaire :	1 couche d'HYGIOPUR
Finition :	1 couche d'HYGIOPUR

\* ou impression GLYCOPRIM'R.

## APTITUDE A L'USAGE

- Fonctions particulières (selon **NF EN 13300** et **FD T 30-805**) :
  - Résiste activement au développement des bactéries telles qu'Escherichia Coli, Staphylococcus Aureus, MRSA, Pseudomonas Aeruginosa, Acinetobacter Baumanni, Enterococcus Hirae, Streptocoque pneumoniae à la surface du feuil de peinture (Cf Essais d'activité antibactérienne basés selon ISO 22196, Certificats IMSL, *Laboratoire de Microbiologie IMSL (UK)* et *bioPreserv (Fr)*).
  - Conserve son activité antibactérienne après nettoyage (Cf Essais d'activité antibactérienne basés selon ISO 22196, Certificats IMSL, *Laboratoire de Microbiologie IMSL (UK)* et *bioPreserv (Fr)*).
  - Résistance au nettoyage (excellente résistance à l'abrasion humide : classe 1).
  - Non altération de la composition et des qualités organoleptiques des aliments à proximité.
- Fonctions complémentaires de décoration :
  - Apporte une couleur uniforme au support.
  - Stabilité de la couleur.
- **Caractérisation selon NF T 36-005** : Famille I/catégorie 7 b 2.

## DOMAINE D'UTILISATION

**TRAVAUX** : Neufs, d'entretien ou de rénovation.

**EMPLACEMENT** : A l'intérieur.

### DESTINATION :

Murs et plafonds intérieurs des pièces sèches.

Particulièrement adapté aux chambres et aux couloirs des hôpitaux, des cliniques, cantines et autres locaux soumis à la maîtrise du développement des risques infectieux.

### SUR SUPPORTS CONVENABLEMENT PREPARES :

- Parements de béton brut de décoffrage et de produits industriels en béton, blocs et dalles de béton cellulaire et enduits aux mortiers de liants hydrauliques. Briques pleines ou creuses, blocs de béton et maçonnerie en parement. Panneaux de fibres ou particules à liant ciment.
- Enduits en plâtre, composants en plâtre de cloisons, doublages et plafonds (lisses ou cartonnés).
- Enduits de préparation des supports.
- Subjectiles bois et dérivés.
- Supports similaires conformes aux normes et règles applicables lors de leur exécution, revêtus de peintures compatibles en bon état de conservation et parfaitement adhérentes.

### PRECAUTIONS :

La qualité de la préparation des fonds (planéité correcte et enduisage soigné) est indispensable pour assurer un état de finition soigné (A).

Chais ou caves à vin : ventilation adaptée pendant et après l'application. Ne pas utiliser en milieu confiné.

Ne pas appliquer par température inférieure à 8°C et par humidité relative supérieure à 70 %.

### CONTROLE QUALITE :

Les caractéristiques indiquées correspondent à celles, pertinentes, visées par le Fascicule normalisé FD T 30-807 par référence aux normes d'essais applicables et méthodes corrélées pour le contrôle de la production en usine (CPU). Ce contrôle est réalisé suivant un système de management qualité et environnemental certifié ISO 9001 (2008) et ISO 14001 (2004).

## CONDITIONS GENERALES D'EMPLOI "CGE"

Le produit décrit dans cette fiche est un bien de production – en l'espèce un produit de peinture (ou connexe) répondant à la définition de la norme NF EN 15804 sur les produits de construction et leurs déclarations environnementales – dont les caractéristiques permettent de satisfaire aux exigences fondamentales applicables aux ouvrages de construction. Il est destiné à des professionnels spécialisés pour être incorporé dans de tels ouvrages (bâtiment ou génie civil : BTP), et doit être employé conformément aux présentes informations et à nos conditions générales de vente. Ces informations sont le résultat des essais et vérifications effectués pour une utilisation conforme aux règles de l'art : normes, règles professionnelles, réglementations, et aux documents techniques d'emploi du fabricant qui les complètent (cahier des charges, normes privées NP D, etc.). Il appartient ainsi à l'utilisateur d'apprécier les caractéristiques des supports/subjectiles concernés pour la préparation et l'exécution des travaux, après avoir contrôlé que la fiche du produit n'a pas été modifiée par une édition plus récente, et qu'il dispose bien des documents auxquels elle se réfère, notamment : déclaration de ses performances "DoP" s'il est visé par une norme harmonisée ou le cas échéant par un document d'évaluation européen, selon l'ancienne Directive européenne DPC N° 89/106/CEE ou le Règlement RPC (UE) qui l'a remplacée, impliquant son marquage CE, et fiches de données de sécurité "FDS", l'ensemble accessible sur le site Internet [www.soframap.com](http://www.soframap.com), et ce conformément à l'article 7.3 du RPC N° 305/2011 pour la DoP (dans des conditions qui pourront être fixées réglementairement par la Commission). Sa mise en œuvre, comme celle des systèmes auxquels il s'incorpore est de technique courante. Ces systèmes sont normalement employés pour la réalisation d'éléments de construction neuve ou de rénovation, mais ils peuvent l'être aussi pour de simples travaux d'entretien des parements de construction exécutés par des professionnels conformément aux normes ou règles d'emploi pertinentes.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

**Référentiels d'emploi** : NF DTU 59.1.

**Supports spécifiques non mentionnés** : nous consulter.

**Durée de vie** : bon fonctionnement du revêtement, exécuté selon les préconisations d'emploi des produits, de 2 ans minimum, dans des conditions d'entretien normales, pour une durée de vie jusqu'à 5 ans, en fonction des subjectiles, de leur exposition et de leur environnement et qui peut être prolongée en entretenant / rénovant le revêtement.

**Entretien d'aspect du revêtement** : lessivage et rinçage à l'aide d'une éponge.

**Entretien ou rénovation du revêtement** : selon NF DTU 59.1 avec le produit d'origine. L'efficacité antibactérienne n'est garantie que si le produit n'est pas recouvert, ou recouvert par lui-même.

**Enlèvement du revêtement** : décapage par tous moyens appropriés. Nous consulter.

**Recommandations relatives aux conditions de stockage après ouverture pour limiter la formation de résidus** : nettoyer le couvercle et les parois verticales de l'emballage, fermer le pot hermétiquement et le stocker à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.

**Traitement des déchets** : emballages et résidus non dangereux issus d'un produit destiné à des professionnels, traitables en déchet banal de chantier.

**Avertissement** : L'utilisation d'une peinture antibactérienne telle que HYGIOPUR est considérée comme une mesure d'hygiène complémentaire aux règles d'asepsie en vigueur dans les établissements de soins (hôpitaux, maisons de retraites médicalisées, etc.) Elle ne dispense en rien de les appliquer.

## HYGIENE ET SECURITE / SANTE ET ENVIRONNEMENT "HSE"

**Produit non inflammable**, sans nécessité d'étiquetage spécifique.

**Sécurité en cas d'incendie** : classement conventionnel de réaction au feu du revêtement M1 sur support M0.

**Fiche de Donnée de Sécurité** : HYGIOPUR.

Celle-ci est accessible sur le site [www.soframap.com](http://www.soframap.com)

**Intégrité des aliments** : HYGIOPUR bénéficie du label Zone verte Excell Silver qui atteste du non dégagement de substances susceptibles d'altérer les propriétés organoleptiques des denrées stockées dans les locaux où HYGIOPUR peut être appliqué (notamment chais ou caves, cuveries...). HYGIOPUR n'est pas destiné au contact direct avec les aliments.

**Hygiène Santé Environnement** : produit conçu pour un étiquetage de type II / NF EN ISO 14021 apportant une protection équivalente sinon supérieure aux exigences réglementaires et/ou certifiées. Déclaration explicative et Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire "FDES" conforme à la norme NF EN 15804 pour démarche HQE® ou H&E® (ou équivalente) en préparation.

**Emissions dans l'air en intérieur** : information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions), selon décret n°2011-321 du 23 mars 2011 : classement A+.

**COV** : ce produit répond à la Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de Composés Organiques Volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures (Cf Arrêté français du 29 mai 2006) :

**Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/a) : 30 g/l (2010).**

**Ce produit contient moins de 1 g/l COV.**

# HYGIOPUR

Date de création : septembre 2012 Date de révision : février 2014 Indice de révision : 03

